

Etude sur le marché du travail neuchâtelois

Rapport relatif aux études de l'Université de Neuchâtel et du Service des statistiques du Canton de Neuchâtel mandatées par la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI) et le Département de l'économie et de l'action sociale du canton de Neuchâtel (DEAS)

Contenu

1	Contexte de l'étude	2
1.1	Volonté commune de l'Etat et de la CNCI	2
1.2	Nouvelle stratégie d'intégration professionnelle	2
1.3	Concurrence à l'embauche et inadéquation des compétences	2
2	Etude sur le marché du travail neuchâtelois	3
2.1	Mandataires et objectif poursuivi	3
2.2	Publication de l'étude et fiches par branche	3
2.3	Lexique et explications des fiches	4
3	Constats des études	7
3.1	Constats globaux sur l'ensemble de l'économie neuchâteloise	7
3.2	Constats par branche	7
3.2.1	Horlogerie et fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	7
3.2.2	Cokéfaction, raffinage et industries chimique et pharmaceutique	8
3.2.3	Construction de bâtiments, génie civil et travaux de construction spécialisés	8
3.2.4	Commerce de détail	8
3.2.5	Commerce de gros	9
3.2.6	Activités pour la santé humaine	9
3.2.7	Activités liées à l'emploi	9
3.2.8	Activités de services administratifs et de soutien	10
3.2.9	Restauration	10
3.2.10	Hébergement	10
3.2.11	Fabrication de produits métalliques	11
3.2.12	Enseignement	11
3.2.13	Administration publique et défense	11
4	Potentiels d'amélioration apparents	12
5	Suite de la démarche	12

1 Contexte de l'étude

1.1 Volonté commune de l'Etat et de la CNCI

Le canton de Neuchâtel vit une situation particulière sur le front de l'emploi. En effet, son économie a démontré sa capacité à réagir suite à la crise des subprimes, en se distinguant par une création d'emploi particulièrement dynamique. Mais dans le même temps, le niveau du chômage a eu tendance à augmenter, amenant le taux cantonal à s'éloigner de la moyenne nationale. Aujourd'hui, Neuchâtel occupe le dernier rang du classement national par canton en matière de chômage. Les impacts conséquents de cette situation, tant sur le plan social, qu'économique et financier, touchent l'ensemble de la société neuchâteloise au sens large.

Pour faire face à cette situation, la CNCI et l'Etat partagent la nécessité d'unir leurs efforts, afin de trouver des solutions concrètes, cohérentes et durables. L'objectif partagé est de mettre à disposition les compétences nécessaires aux entreprises neuchâteloises, tout en réduisant le niveau du chômage.

1.2 Nouvelle stratégie d'intégration professionnelle

Un vaste chantier a été initié au plan cantonal, visant la mise en place d'une nouvelle stratégie d'intégration professionnelle. Le succès de cette dernière reposera en grande partie sur la qualité du partenariat entre l'Etat et les milieux économiques.

Le rapport du Conseil d'Etat, actuellement à l'ordre du jour du Grand Conseil, détaille l'évolution de la situation durant ces dernières années. Il observe la décorrélation entre les évolutions de l'emploi et du chômage et constate qu'il ne suffit plus de créer de l'emploi pour faire baisser le taux de chômage.

Il met ensuite en évidence les différentes causes qui sont à l'origine de la problématique, avant de proposer une nouvelle stratégie reposant sur deux piliers complémentaires et indissociables :

- Le New Deal pour l'emploi : qui caractérise le renforcement du partenariat entre le dispositif d'intégration et les employeurs, notamment en termes d'annonces de places vacantes mais également d'échanges sur les besoins;
- La refonte du dispositif d'intégration professionnelle : qui caractérise l'amélioration et l'harmonisation du processus d'accompagnement par le dispositif public afin de renforcer l'employabilité du demandeur d'emploi en fonction des besoins et de la réalité du marché.

1.3 Concurrence à l'embauche et inadéquation des compétences

Parmi les causes identifiées dans le rapport précité comme contribuant à la situation particulière du canton de Neuchâtel, deux d'entre elles sont directement liées à structure même de l'emploi cantonal : la concurrence à l'embauche et l'inadéquation des compétences.

La concurrence à l'embauche découle de l'attractivité du marché du travail helvétique, tant pour les habitants des régions frontalières que pour les personnes en recherche d'emploi venant de toute l'Europe. Cette concurrence est plus vive dans les régions frontalières et elle est encore accentuée à Neuchâtel, puisque le marché cantonal de l'emploi est particulièrement axé sur le domaine industriel, alors que dans le même temps il est constaté une désindustrialisation à l'échelle européenne. Une telle situation accroît l'afflux de compétences sur le marché de l'emploi local et crée de fait une concurrence entre les demandeurs d'emplois neuchâtelois et les postulants venant d'ailleurs.

Parallèlement, certains demandeurs d'emploi ont des compétences qui sont en inadéquation avec les besoins du marché du travail, que ce soit en raison de la mutation constante de l'économie, de la disparition rapide de certains métiers, de l'automatisation grandissante des opérations de travail ou des exigences croissantes de productivité. Cela explique pourquoi de nombreux employeurs peinent à trouver localement les compétences dont ils ont besoin, malgré le niveau élevé du chômage.

S'il apparaît que ces deux phénomènes ont effectivement un impact sur la situation de l'emploi dans le canton de Neuchâtel, leur importance n'avait encore jamais été mesurée jusqu'ici. Or, il s'agit d'une analyse essentielle pour identifier les principaux potentiels d'amélioration et prioriser les actions. Les

études menées démontrent des situations très différentes d'une branche à l'autre, ce qui confirme la pertinence de l'approche retenue par la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle.

2 Etude sur le marché du travail neuchâtelois

2.1 Mandataires et objectif poursuivi

La CNCI et le DEAS ont mandaté de manière conjointe une étude complète en deux parties, qui analyse la situation de l'emploi et du chômage dans le canton de Neuchâtel, ainsi que ses relations avec l'emploi frontalier. La réalisation de cette étude, annexée au présent rapport, a été séparée en deux parties confiées à deux mandataires distincts :

Analyse économétrique relative au recours à la main d'œuvre frontalière :

Cette partie de l'étude, confiée à l'Institut de Recherches Economiques de l'Université de Neuchâtel (ci-après IRENE) analyse de manière détaillée les profils des demandeurs d'emploi neuchâtelois et la structure des emplois occupés par des travailleurs frontaliers (faute de disposer de données relatives aux emplois occupés par des pendulaires domiciliés ailleurs en Suisse).

Elle examine la situation de chômage sur la base de trois hypothèses :

- L'offre de travail est insuffisante;
- L'offre de travail est en inadéquation avec la demande de travail;
- Les entreprises ont une préférence pour les travailleurs étrangers.

Il convient de préciser ici que si les deux premières hypothèses peuvent trouver une réponse factuelle, basée sur l'examen de la structure de l'emploi, la troisième hypothèse reste plus difficile à mesurer et serait dès lors soumise à une analyse plus intuitive que scientifique.

Analyse statistique de la structure du chômage par branche:

Cette partie de l'étude, confiée au Service de statistique du Canton de Neuchâtel (STAT) met en relation le nombre de demandeurs d'emploi inscrits par branche avec le nombre d'emplois dans cette même branche, dans le canton de Neuchâtel et en comparaison nationale.

Le but de cette analyse est de définir :

- Si la structure neuchâteloise de l'emploi a un impact sur le taux de chômage élevé de notre canton;
- Sur quelles branches les écarts entre le ratio suisse et le ratio neuchâtelois sont les plus significatifs.

Par ailleurs, l'étude inclue également une analyse rétrospective d'une dizaine d'année sur l'évolution du nombre de demandeurs d'emplois par branche, à Neuchâtel, en Suisse et dans d'autres cantons. Cela permet d'identifier si la situation neuchâteloise présente dans certaines branches, voire de manière générale, des anomalies en regard des évolutions observées dans d'autres cantons ou à l'échelle nationale.

2.2 Publication de l'étude et fiches par branche

Les résultats des deux parties de l'étude ont été présentés aux directions de la CNCI et du DEAS qui ont souhaité pouvoir rendre l'ensemble de ces travaux publics en mettant à disposition l'étude globale. Cependant, il est rapidement apparu que les éléments fournis sont particulièrement denses et difficiles à appréhender pour les non spécialistes. De plus, la multiplicité des bases de données utilisées entre les deux études et les angles d'analyse différents ne rendent pas aisé le croisement des informations.

C'est pourquoi, il est apparu utile aux mandants de mettre en exergue les principaux éléments tirés des deux études sous forme de fiches statistiques, pour les 13 branches d'activité les plus importantes du canton. A cela s'ajoute une fiche représentant l'évolution générale de la situation. Cette synthèse

offre une vision globale des données issues des deux parties de l'étude et met en évidence des tendances et évolutions très différentes d'une branche économique à l'autre.

Les indications fournies par cette étude sont une précieuse mine d'informations. Elles peuvent notamment contribuer à identifier les potentiels d'emploi inexploités, que ce soit dans le but de définir un projet professionnel, d'entreprendre une mesure de perfectionnement ou de réorientation. Elles permettent également d'identifier les domaines dans lesquels il est prioritaire de nouer des partenariats entre l'Etat et les employeurs, en vue d'optimiser l'accès des demandeurs d'emploi aux places de travail. Finalement, elles démontrent de manière objective l'existence de besoins importants de main d'œuvre qu'il n'est pas possible de satisfaire localement, ce qu'il est essentiel de relever dans le contexte actuel.

2.3 Lexique et explications des fiches

Comme évoqué ci-dessus, le résultat des deux études fait l'objet d'une synthèse par branche sous forme de fiche graphique.

Comme évoqué au point 2.2., le croisement des informations provenant de deux études dont les bases de données sont différentes n'est pas chose aisée. De même, certaines valeurs ne sont pas suffisamment représentatives dans certaines branches pour pouvoir en dégager une analyse.

Il s'agit donc d'avoir ces éléments à l'esprit à la lecture de ces fiches de synthèse. Comme évoqué, si elles donnent de tendances sur les évolutions et permettent de souligner les points d'attention, un travail de fond et d'échange avec les branches sera nécessaire pour affiner les analyses.

Même si elles se veulent simplifiées, afin d'en rendre la lecture plus aisée, certaines notions utilisées méritent d'être précisées à l'aide du présent lexique.

Variable	Abréviation	Définition
Demandeur d'emploi	DE	Toute personne inscrite dans un office régional de placement (ORP). Sont compris, les demandeurs d'emploi chômeurs (à la recherche d'un emploi et immédiatement disponibles au placement) ainsi que les demandeurs d'emploi non-chômeurs (également à la recherche d'un emploi mais n'étant pas disponibles au placement dans l'immédiat soit parce qu'ils sont en gain intermédiaire (travail temporaire) ou en formation, ou qu'ils sont occupés à plein temps ou à temps partiel, ou alors parce qu'ils ne peuvent être placés dans un délai de 30 jours pour cause de maladie, maternité, accident ou service militaire).
Emploi en équivalent plein temps	EPT	Les emplois en équivalent plein-temps résultent de la conversion du volume de travail (mesuré en termes d'emplois ou d'heures de travail) en emplois à plein temps (100%).
Frontalier	Front.	Cette notion correspond au nombre d'emplois en équivalent plein temps occupés par des frontaliers, détenteurs du permis G et habitant par conséquent à l'étranger. Ces chiffres proviennent de la statistique des frontaliers (STAF), diffusée par l'Office fédéral de la statistique, et ont été relevés à l'issue du 3ème trimestre 2015.

Indice de DE		La valeur indicielle permet de comparer la valeur d'une variable à un instant "t" par rapport à sa valeur à un instant de référence (la base choisie ici est l'année 2004 avec une valeur de 100). L'avantage étant qu'il est possible de comparer des variables dont les échelles de valeurs sont très différentes.
Khi carré	χ^2	Ce test statistique permet de déterminer si la répartition des deux groupes (demandeurs d'emploi et frontaliers) entre les classes de variables (âge, formation, ...) est similaire ou non. L'hypothèse nulle du test du Khi2 est que la répartition des différents groupes entre les classes d'une variable est similaire. Un rejet de l'hypothèse nulle permet de dire que demandeurs d'emploi et frontaliers n'ont pas les mêmes profils. La valeur d'un coefficient χ^2 est toujours couplée à la notion de significativité (voir lexique, significativité).
Part de demandeurs d'emploi	Part DE	Cette notion représente l'importance relative, en termes de demandeurs d'emploi, d'une branche d'activité économique par rapport à l'effectif total des demandeurs d'emploi.
Part des emplois en équivalent plein temps	Part EPT	Cette notion représente l'importance relative, en termes d'emplois en équivalent plein temps, d'une branche d'activité économique par rapport au total des EPT.
Profil : âge		Les demandeurs d'emploi et les frontaliers sont ventilés selon 3 classes d'âge. Les 15-34 ans, les 35-49 ans ainsi que les 50 ans et plus.
Profil : durée de chômage		Les demandeurs d'emploi sont ventilés selon 3 classes de durée de chômage, à savoir de 1 à 6 mois, de 7 à 12 mois et au-delà d'une année. La durée de chômage correspond au cumul des périodes durant lesquelles le demandeur d'emploi était considéré comme demandeur d'emploi chômeur, soit à la recherche d'un emploi et immédiatement disponible en vue d'un placement.
Profil : formation		Les demandeurs d'emploi et les frontaliers sont ventilés selon 3 niveaux de formation. Le niveau 1 correspond à une formation obligatoire (achevée ou non) ou à une formation acquise exclusivement en entreprise. Le niveau secondaire comprend la maturité, l'apprentissage, les formations professionnelles supérieures, le brevet d'enseignement et les autres formations complètes. Le niveau tertiaire comprend les universités, les écoles polytechniques fédérales ainsi que les HES.
Profil : nationalité		Les demandeurs d'emploi sont ventilés selon 2 regroupements de nationalités, à savoir les personnes de nationalité suisse et celles de nationalité étrangère.
Profil : sexe		Les demandeurs d'emploi sont ventilés selon leur sexe.

Ratio DE / EPT	DE / EPT	<p>Ce ratio détermine l'importance du nombre de demandeurs d'emploi en regard du nombre d'emplois en équivalent plein temps, soit dans une branche d'activité économique soit au niveau global.</p> <p>Une augmentation de ce ratio correspond à une dégradation de la situation (augmentation du nombre de demandeurs d'emploi ou diminution du nombre d'emplois en équivalent plein temps) alors qu'à l'inverse, une diminution de ce ratio correspond à une amélioration de la situation sur le marché du travail.</p>
Ratio Frontalier / EPT	Front. / EPT	<p>Ce ratio permet de déterminer l'importance de l'emploi frontalier par rapport à la totalité de l'emploi, soit pour une branche d'activité économique, soit d'un point de vue global.</p>
Significativité		<p>Le coefficient χ^2 peut être non significatif (ns) ou significatif.</p> <p>Dans le second cas, il existe trois niveaux de significativité représentés par *, ** ou ***.</p> <p>Ces étoiles indiquent des seuils de significativité de 90%, 95% et 99%.</p> <p>Autrement dit, le test rejette l'hypothèse nulle (cette hypothèse suppose une similarité des profils de demandeurs d'emploi et de frontaliers) avec un risque d'erreur inférieur à 10%, 5%, et 1% respectivement.</p>
Taux de couverture	DE / Front.	<p>Ce ratio permet d'évaluer la substituabilité entre employés frontaliers et demandeurs d'emploi locaux d'une manière purement quantitative.</p> <p>Un taux de couverture de 100% impliquerait qu'il y a autant de demandeurs d'emploi que de frontaliers.</p> <p>Un taux supérieur à 100% signifie que l'on dénombre davantage de demandeurs d'emploi que de frontaliers.</p>
Taux de retour en emploi		<p>Ce ratio mesure, sur la base de la totalité des désinscriptions à l'ORP, la part de celles dont la cause est la reprise d'emploi, soit le retour du demandeur d'emploi sur le marché du travail.</p>

3 Constats des études

3.1 Constats globaux sur l'ensemble de l'économie neuchâteloise

De manière globale, il est tout d'abord intéressant de constater que la plupart des branches ont été soumises à des mouvements importants, durant ces dernières années, en termes d'emploi.

Il apparaît également des réalités très différentes selon les branches. Certaines d'entre elles laissent apparaître un nombre très élevé de demandeurs d'emplois en regard du volume d'emploi de la branche, qui constitue lui-même le principal déterminant du nombre de places disponibles. C'est par exemple le cas pour l'hôtellerie-restauration ou pour la vente, qui suivent les mêmes tendances qu'au niveau national, avec certaines particularités neuchâteloises qui seront développées plus avant. Pour d'autres, au contraire, il y a proportionnellement moins de demandeurs d'emplois en regard du volume d'emploi, ce qui laisse augurer de meilleures perspectives pour les demandeurs d'emplois.

Cependant, au-delà de ces différences, il est intéressant de constater que toutes les branches ont vu une évolution du nombre de demandeurs d'emploi plus importante que la moyenne Suisse. En outre, le canton présente, également dans toutes les branches, un rapport entre le nombre de demandeur d'emplois et le nombre d'emplois plus négatif que la Suisse. Le secteur qui s'approche le plus de la moyenne nationale sur ce ratio est le secteur horloger. Cela constitue une donnée très importante, dans un canton qui a la caractéristique unique de voir un seul secteur offrir pas moins de 18% des emplois.

Toujours de manière globale, il apparaît que l'emploi frontalier a permis de pallier une incapacité réelle à répondre localement aux besoins de compétences, particulièrement dans des branches comptant peu de demandeurs d'emploi qualifiés. Si, à compétences égales, des phénomènes de substitution de main d'œuvre indigène par de la main d'œuvre frontalière ne peuvent être exclus dans certaines branches, notamment issues du secteur tertiaire, les études menées démontrent que ces phénomènes n'ont pas joué de rôle significatif dans la progression globale de l'emploi frontalier constaté au cours de ces dix dernières années.

3.2 Constats par branche

En préambule, et pour rappel, chacune des branches évoquées ci-après fait l'objet d'une fiche en annexe du présent rapport. Le but n'est donc pas ici de détailler les analyses par branche mais bien de souligner rapidement les principaux constats.

3.2.1 Horlogerie et fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques

Composition de ce groupe d'activité :

Ce groupe est dominé, au niveau neuchâtelois, par la branche économique prépondérante dans notre canton, l'horlogerie. Son poids est considérable, aussi bien en ce qui concerne le volume d'emploi, l'emploi frontalier ou le nombre de demandeurs d'emplois.

Les autres activités comprises dans ce groupe sont notamment la fabrication de tous les produits électroniques et informatiques, machinerie médicale ou encore de navigation et les équipements optiques et photographiques.

Principaux résultats :

L'étude montre que ce secteur a pu bénéficier d'une dynamique intéressante. En effet, depuis 2005, le ratio entre demandeurs d'emploi et places disponibles dans la branche s'est nettement amélioré. Les potentialités d'intégration dans cette branche sont donc bien réelles.

Il s'agit également de la branche qui est la plus proche de la moyenne nationale en termes de progression de demandeurs d'emplois et en termes de relation entre le nombre de demandeurs d'emplois et le nombre de places à disposition.

Concernant le phénomène de substituabilité de main d'œuvre neuchâteloise par la main d'œuvre étrangère, il est intéressant de constater que, bien que l'horlogerie soit la branche ayant le taux le plus

élevé de main d'œuvre frontalière, celle-ci n'a pas eu tendance à se substituer aux demandeurs d'emploi neuchâtelois.

3.2.2 Cokéfaction, raffinage et industries chimique et pharmaceutique

Composition de ce groupe d'activité :

Cette branche recoupe d'une part toutes les activités liées au raffinage du pétrole, mais également la fabrication ou transformation de produits chimiques ou agrochimiques. Enfin, elle concerne l'ensemble de la production de produits et préparations pharmaceutiques.

Principaux résultats :

Il convient de remarquer qu'il s'agit là d'une branche en développement. La période sous revue ne reflète ainsi pas l'évolution très dynamique qu'a connu le secteur ces dernières années.

Quelques tendances peuvent, néanmoins, être soulignées. Ainsi, si elle a subi une légère hausse entre 2008 et 2012, il est intéressant de constater que la part de demandeurs d'emploi par emploi disponible est relativement basse et comparable à ce qui est observé dans le secteur de l'industrie horlogère.

Concernant la main d'œuvre frontalière, si la proportion semble relativement élevée et même en augmentation, la composition du profil de cette main d'œuvre, majoritairement qualifiée, donne un éclairage intéressant sur la problématique de la mise à disposition des compétences locales dans cette branche.

3.2.3 Construction de bâtiments, génie civil et travaux de construction spécialisés

Composition de ce groupe d'activité :

Cette branche est composée des activités de construction au sens large. Elle comprend ainsi, d'une part le secteur principal de la construction, impliquant tant la construction de bâtiments que celle d'infrastructures. D'autre part, elle recoupe également les activités spécifiques du secteur du bâtiment, souvent référencées comme "second œuvre", à savoir notamment les domaines de l'électricité, des techniques du bâtiment (chauffage, sanitaire), de la plâtrerie-peinture, de la menuiserie ou encore de l'étanchéité et des activités spécifiques de démolition.

Principaux résultats :

Cette branche a vu sa part de demandeurs d'emploi augmenter de manière particulièrement importante en Suisse comme à Neuchâtel. Cependant, les chiffres de référence étant ceux des Offices régionaux de placement, et ceux-ci ayant changé la manière de libeller les employés intérimaires dans leur base de donnée, il n'est pas impossible que cette évolution soit avant tout liée à ces éléments de type statistique.

Il en va de même pour l'évolution du taux de couverture et de la substituabilité, qu'il semble difficile d'évaluer.

Il apparaît cependant que la main d'œuvre frontalière engagée dans le secteur soit proportionnellement plus jeune que la main d'œuvre locale et proportionnellement plus qualifiée que les demandeurs d'emploi indigènes.

3.2.4 Commerce de détail

Composition de ce groupe d'activité :

Ce groupe est composé de l'ensemble des activités de commerce de détail, alimentaire et non alimentaire, à l'exception des automobiles et motocycles.

Principaux résultats :

Si la situation de chômage dans le commerce de détail a toujours été particulièrement difficile au niveau national, la tendance s'est fortement détériorée au cours de ces six dernières années. Ainsi, le

ratio entre les demandeurs d'emplois et nombre d'emplois dans la branche est particulièrement mauvais. À Neuchâtel, la situation s'est dégradée de manière encore plus marquée.

Par ailleurs, les tendances à la substitution de main d'œuvre indigène par de la main d'œuvre frontalière semblent être en augmentation. Même s'il apparaît que le personnel frontalier engagé tend à avoir un niveau de qualification supérieur à celui des demandeurs d'emploi, le commerce de détail est l'un des secteurs qui présente le risque le plus élevé en regard du phénomène de substitution.

Ainsi, une mise en commun des efforts de l'Etat et des employeurs est prioritaire, afin de travailler aussi bien sur la question de l'adéquation de compétences des demandeurs d'emplois en regard des besoins, que sur la question de l'accessibilité des places de travail disponibles pour les demandeurs d'emplois.

3.2.5 Commerce de gros

Composition de ce groupe d'activité :

Ce groupe recense toutes les activités des grossistes dans tous les domaines à l'exception des automobiles et des motocycles.

Principaux résultats :

Même si cela est moins marqué que pour le commerce de détail, la part de demandeurs d'emploi par équivalent plein temps dans la branche est également nettement plus importante au niveau neuchâtelois qu'elle ne l'est au niveau national. De plus, l'évolution entre 2008 et 2012 montre une tendance au renforcement de ce phénomène. Dans le même temps, on assiste à une baisse de la main d'œuvre frontalière par équivalent plein temps, même si le ratio reste relativement élevé.

3.2.6 Activités pour la santé humaine

Composition de ce groupe d'activité :

Ce groupe comprend l'ensemble des activités hospitalières, de médecine générale et spécialisée et médecine dentaire. Ne sont pas incluses les activités liées à l'hébergement médico-social (EMS).

Principaux résultats :

Dans ce secteur il est constaté une certaine stabilité, avec un ratio de demandeurs d'emplois relativement bas, comparativement au poids de la branche en termes de places disponibles. Même si ce ratio demeure plus élevé qu'au niveau national, les perspectives d'emploi sont bonnes dans le secteur.

La proportion de recours à la main d'œuvre frontalière demeure en deçà du taux observé dans les branches les plus importantes. De plus, la main d'œuvre frontalière a, dans ce secteur, un profil de qualification particulièrement élevé.

3.2.7 Activités liées à l'emploi

Composition de ce groupe d'activité :

L'analyse de cette branche est particulièrement compliquée. En effet, la fiabilité des données liées à la composition exacte de ce groupe n'est que relative, puisqu'en recensant toute personne employée par une entreprise de placement (fixe ou temporaire), elle inclut tant le personnel travaillant directement au sein de l'agence en elle-même que le personnel placé au sein des entreprises bailleuses de services.

Principaux résultats :

Dans l'hypothèse où les chiffres indiqués reflètent effectivement avant tout les activités intérimaires dans d'autres branches, il peut tout de même être souligné le taux particulièrement élevé de demandeurs d'emploi, à mettre en relation avec l'importante différence de profil entre les demandeurs

d'emploi (très majoritairement non qualifiés) et la main d'œuvre frontalière engagée (très majoritairement qualifiée).

3.2.8 Activités de services administratifs et de soutien

Composition de ce groupe d'activité :

Cette branche regroupe des activités très différentes, qui vont des entreprises de location de matériel de tout type aux agences de voyage en passant par les activités de nettoyage, entreprises de sécurité ou encore les services de secrétariat.

Principaux résultats :

Une analyse de tendance dans cette branche doit forcément tenir compte de l'éventail important d'activités comprises, ce d'autant que la structure même de l'emploi peut être très différente suivant la typologie de service.

Il est cependant constaté une augmentation des demandeurs d'emploi en relation avec le nombre d'emplois depuis 10 ans dans le canton. Cette évolution est plus marquée à Neuchâtel que partout ailleurs en Suisse. Dans le même temps, il est constaté une augmentation du recours à la main d'œuvre frontalière, généralement plus qualifiée que les demandeurs d'emploi de la branche, sans qu'il ne soit possible d'exclure des phénomènes de substitution.

3.2.9 Restauration

Composition de ce groupe d'activité :

Cette branche recense toutes les activités liées à la restauration en établissement, itinérante ou par service traiteur, ainsi que les bars, discothèques et autres débits de boissons.

Principaux résultats :

La branche de la restauration est l'une des branches comptant le plus de demandeurs d'emploi, tant de manière absolue que relativement au nombre d'emplois dans la branche. Dans le canton de Neuchâtel, ce dernier ratio est même deux fois supérieur à celui qui est observé au niveau national. Ainsi, il y a aujourd'hui un demandeur d'emploi neuchâtelois pour 5 postes équivalents plein temps dans la branche de la restauration.

Même si une légère augmentation de la main d'œuvre frontalière est constatée, la proportion des emplois occupés par les travailleurs frontaliers reste inférieure à 10%, avec des profils qui sont généralement plus qualifiés.

La situation du chômage dans la branche démontre de mauvaises perspectives d'emploi.

3.2.10 Hébergement

Composition de ce groupe d'activité :

Ce groupe comprend toutes les activités d'hébergement touristique et de courte durée de type hôtels, appartements ou maisons de vacances, campings etc...

Principaux résultats :

Cette branche connaît une évolution proche à celle de la restauration, même si elle comporte moins d'emplois. Le ratio des demandeurs d'emploi sur le nombre de postes est tout aussi alarmant, même si en chiffres absolus le nombre de demandeurs d'emplois est relativement faible en fonction de la masse globale des demandeurs d'emplois, toutes branches confondues.

Par ailleurs, les constats effectués sur la branche de la restauration relatifs à la main d'œuvre frontalière sont pratiquement applicables ici.

3.2.11 Fabrication de produits métalliques

Composition de ce groupe d'activité :

Cette branche comporte toutes les activités liées à la métallurgie, fonderie, sidérurgie, production de métaux et d'éléments métalliques divers, à l'exception des machines et équipements.

Principaux résultats :

Cette branche industrielle recense plus de demandeurs d'emplois par poste disponible à Neuchâtel qu'en moyenne Suisse. Il est également constaté que ce taux est en nette augmentation de 2008 à 2012. Dans le même temps, la part de la main d'œuvre frontalière a légèrement progressé. Il est par ailleurs intéressant de constater que le personnel frontalier est qualifié dans près de 90 % des cas, alors que pour les demandeurs d'emploi cette proportion n'atteint pas les 50 %.

3.2.12 Enseignement

Composition de ce groupe d'activité :

Ce groupe comprend toutes les activités d'enseignement public et privé, quel que soit le niveau (de l'enseignement de base à l'enseignement professionnel en passant par l'académique) et la spécialisation.

Principaux résultats :

Il s'agit d'une branche d'activité très stable, car moins soumise aux aléas conjoncturels que d'autres branches économiques présentées. Cependant, la baisse progressive des places disponibles recensées entre 2005 et 2012 se retrouve également dans une hausse des demandeurs d'emploi par équivalent plein temps. Le niveau du chômage reste très faible dans la branche et les demandeurs d'emplois sont en majorité des jeunes qui sont à la recherche d'une première place de travail fixe.

A noter que dans cette branche le recours à la main d'œuvre frontalière est inférieur à 1% de l'emploi.

3.2.13 Administration publique et défense

Composition de ce groupe d'activité :

Ce groupe recense l'ensemble des activités liées à la l'administration publique (à l'exception de l'enseignement), à la justice et à la défense publique (donc pas les entreprises de sécurité privée).

Principaux résultats :

Cette branche a connu, entre 2008 et 2012, une baisse du ratio des demandeurs d'emploi par équivalent plein temps disponible. Il est par ailleurs constaté que le taux de retour à l'emploi se situe dans la moyenne suisse, avec une légère baisse sur 2014.

La part de main d'œuvre frontalière est inférieure à 0,1% des emplois.

4 Potentiels d'amélioration apparents

De manière générale, au vu des résultats de l'étude, la CNCI et le DEAS sont convaincus qu'il existe un potentiel d'emploi important, qui pourrait permettre d'améliorer sensiblement le taux de réinsertion des demandeurs d'emploi et ainsi réduire l'écart entre le taux de chômage cantonal et celui observé au niveau suisse.

Cependant, au vu des réalités analysées, une approche différenciée selon les branches s'avère indispensable. Ainsi, sous l'angle de l'intégration professionnelle :

- Pour les branches où un potentiel d'emploi important existe pour un nombre modéré de demandeurs d'emplois : En fonction des capacités observées, il s'agit d'orienter voire réorienter les demandeurs d'emplois précisément vers ces branches d'activité.
- Pour les branches dans lesquelles un potentiel d'emploi adéquat existe en regard du nombre de demandeurs d'emplois : Il s'agit de pouvoir échanger sur les besoins en termes de qualification afin de pouvoir accompagner au mieux les demandeurs d'emploi de cette branche, par exemple en développant leur niveau de qualification ou leur employabilité.
- Pour les branches dans lesquelles le nombre de demandeurs d'emploi est excessif en regard du potentiel d'emplois : Il faut accompagner une partie des demandeurs d'emplois dans une réorientation vers d'autres secteurs offrant de meilleures perspectives d'insertion.

De plus, en termes de logiques préventives, il s'agit également de pouvoir se baser sur les constats effectués ainsi que sur l'analyse globale des besoins qui devra être menée de concert avec le Département de l'éducation et de la famille afin de pouvoir dégager les priorités et l'adaptation des formations de base et d'adultes, notamment dans l'accompagnement du choix des voies professionnelles pour les jeunes en fin de scolarité obligatoire.

Il s'agit de souligner que si toute action devra tenir compte de la situation économique dans laquelle se trouve le canton et les différentes branches d'activité, les collaborations entreprises doivent, pour déployer leurs effets dans la durée, se concevoir au-delà de tout cycle conjoncturel.

5 Suite de la démarche

L'étude sur le marché du travail du travail neuchâtelois est une approche inédite, dont les constats mettent en lumière des forces, des faiblesses et des opportunités. Des potentiels sont identifiés pour améliorer l'appui aux demandeurs d'emplois, afin de favoriser leur intégration sur le marché neuchâtelois.

Au vu des impacts sociaux, économiques et financiers que génère la situation du chômage dans le canton de Neuchâtel les collectivités publiques et les milieux économiques ont un intérêt commun à renforcer leur collaboration et leurs échanges. L'Etat et la CNCI continueront donc à travailler ensemble sur les thématiques de l'intégration professionnelle et de la formation, afin de maximiser l'utilisation du potentiel de main d'œuvre disponible localement.

Un travail de fond sera également entrepris entre l'Etat et les associations professionnelles des branches principales de l'économie neuchâteloise, afin de pouvoir définir les besoins en termes de compétences recherchées et favoriser la mise en adéquation entre l'offre et la demande de main d'œuvre. Le développement des compétences des demandeurs d'emploi et la mise en lien avec les employeurs sera ainsi un enjeu crucial qui constituera une partie importante du travail du nouveau dispositif d'intégration, particulièrement de l'office régional de placement.

Parallèlement, l'Etat et la CNCI s'engageront conjointement pour assurer des conditions permettant aux employeurs d'accéder facilement aux compétences non disponibles sur le marché de l'emploi local, afin de permettre à tous les secteurs de continuer à développer leurs activités dans le canton. Cela passe notamment par des solutions stables, simples, souples et non bureaucratiques de recrutement, qu'il soit local, frontalier ou même international.